

La Roche-Sur-Yon, le 27 février 2014

Commission de Régulation de l'Energie  
Direction des Infrastructures et des réseaux de Gaz  
(DIRGAZ)  
A l'attention de Monsieur Dominique JAMME  
Directeur  
15 rue Pasquier  
75379 PARIS Cedex 08

N/Réf. JCM/JFC

**Objet :** Avis du SyDEV sur le projet de délibération de la CRE  
concernant le prochain tarif péréqué de SOREGIES

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) a étudié avec attention le dossier relatif à la consultation publique sur le prochain tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de SOREGIES.

Avant de vous préciser la position du SyDEV sur l'évolution de l'ATRD4 de SOREGIES, je tiens en premier lieu à vous remercier d'avoir pris en considération le rôle des Syndicats d'Energie en tant qu'autorité concédante et de nous donner l'opportunité d'exprimer nos préoccupations et nos attentes concernant la demande de l'opérateur SOREGIES.

A ce titre, lors de l'audition du 23 janvier dernier, notre Vice-Président en charge du Développement du gaz, Monsieur Ernest SOULARD, vous a fait part de notre inquiétude sur l'application de l'évolution tarifaire telle qu'envisagée par SOREGIES, considérant qu'une hausse de 32% du tarif d'acheminement n'était pas supportable pour les clients finaux et donc inacceptable pour le SyDEV.

Néanmoins, conscient de l'intérêt que représente le gaz naturel pour un territoire et toujours soucieux de garantir un service public de qualité pour les administrés, le SyDEV avait admis le principe d'une hausse modérée sous réserve qu'elle soit échelonnée pour en atténuer les impacts tarifaires.

Compte tenu des éléments exposés dans le dossier consultation publique, je ne peux que constater que notre demande a été entendue par la Commission de Régulation de l'Energie :

- une augmentation plus modérée du tarif d'acheminement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et se limitant ainsi à **18,7%**
- un étalement sur la période 2015 et 2016 des évolutions de la grille tarifaire de SOREGIES selon un pourcentage de variation égale à « inflation +3% ».

.../...

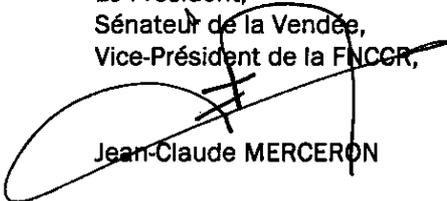
En conséquence, après consultation des membres du Bureau du SyDEV réuni le 24 février 2014, je vous informe que le SyDEV émet un avis favorable aux deux questions suivantes posées par la Commission de Régulation de l'Energie :

✓ *Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'un lissage de la hausse du tarif ATRD4 de Sorégies sur la période tarifaire 2014-2016 en couvrant globalement les coûts de l'opérateur sur cette période, tel qu'envisagé par la CRE afin de limiter les impacts sur les consommateurs finals ? Si non, que proposez-vous ?*

✓ *Etes-vous favorable à l'application au tarif ATRD4 de Sorégies d'un cadre de régulation similaire à celui instauré pour les tarifs ATRD4 des ELD disposant d'un tarif ATRD4 spécifique, tel qu'envisagé par la CRE ?*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Sénateur de la Vendée,  
Vice-Président de la FNCCR,



Jean-Claude MERCERON